



**CPTS**  
D E L A B R I E

**COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ DE LA BRIE**

# SOMMAIRE

- Le contexte
- Qu'est-ce que une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- La CPTS de la Brie
  - Ses moyens de communication
  - Son territoire
  - Ses objectifs
  - Son financement
- On en parle dans la presse
- Pour nous rejoindre
- Pour nous contacter

# CONTEXTE

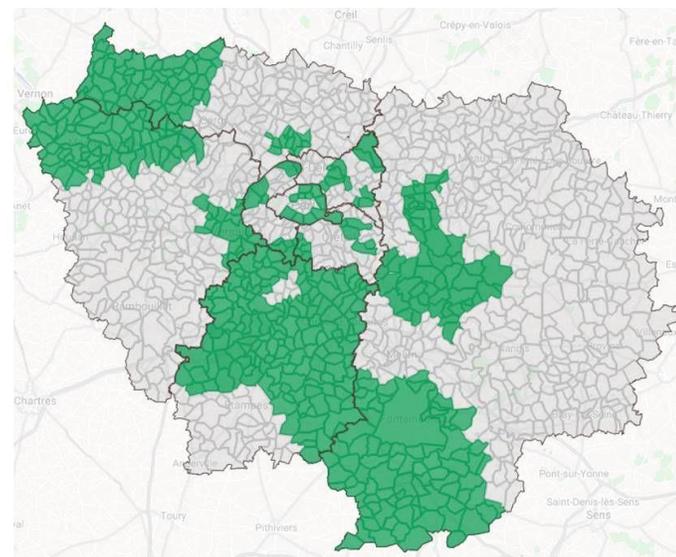
- Depuis plusieurs années, système de santé en fortes tensions
- Les causes:
  - désertification médicale
  - vieillissement de la population
  - multiplication de situations médicosociales complexes
- Enjeu majeur : renforcer les soins de proximité, améliorer l'accessibilité et la continuité des soins, optimiser le temps professionnel en qualité et en sécurité
- Principes ancrés dans la loi de Modernisation du système de Santé du 26 janvier 2016 et déclinés par le cadre des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

# LES CPTS

- Un outil pour :
  - répondre aux besoins de la population et améliorer la qualité des soins
  - promouvoir une approche globale et territoriale des parcours de santé
- Fédérer les professionnels de santé (médicaux, sociaux et médico-sociaux) d'un même territoire autour d'un projet commun afin de mener collectivement des réflexions et des actions coordonnées
- Sur la base du volontariat

# LES CPTS EN ILE-DE-FRANCE

- 44 CPTS en fonctionnement en IDF en décembre 2021
- 3 en Seine-et-Marne:
  - CPTS de la Brie
  - CPTS Sud Seine-et-Marne
  - CPTS Marne-et-Gondoire



Données : DCGDR IDF Cartographie : Google MyMaps

Communes intégrées à des CPTS adhérentes à l'ACI

Les 44 CPTS adhérentes à l'ACI franciliennes couvrent :  
504 communes (39,1%)  
5 014 664 habitants (41,2%)

# LA CPTS DE LA BRIE

- 1<sup>ère</sup> CPTS de Seine-et-Marne
- Créée en novembre 2019, association Loi 1901
- Composée d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration
- Le CA, une composition pluriprofessionnelle :
  - Volonté de garantir une représentativité élargie des professions
  - 13 sièges pour le collège des professionnels de santé libéraux : médecins, pharmaciens, podologues, infirmiers, psychothérapeute
  - 1 siège pour les établissements de soins
  - 1 siège pour les représentants de la population et des usagers
- Une salariée depuis novembre 2021, la coordinatrice
- Un local à Lésigny, depuis novembre 2021

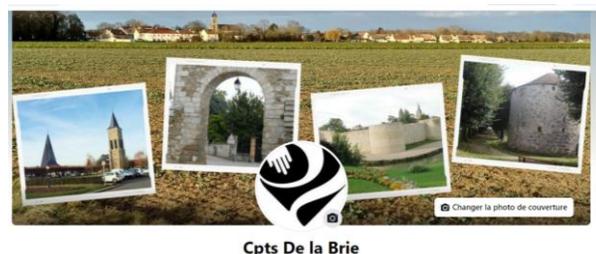


# SES MOYENS DE COMMUNICATION

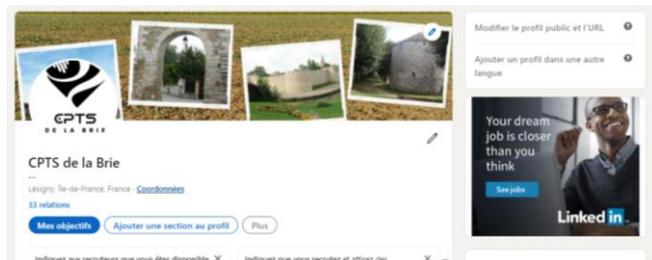
- Un site internet [www.cptsdelabrie.fr](http://www.cptsdelabrie.fr) à destination des professionnels de santé
  - A but informatif, pour répertorier les actualités, transmettre des informations, gérer les adhésions.
  - Espace sécurisé pour partager de l'information auprès des adhérents



- Une page Facebook à destination du grand public



- Une page LinkedIn



# SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Construit autour d'une approche territoriale
- Trois principes fondamentaux :
  - **Des logiques de coopérations et de travail des membres fondateurs**  
(en cohérence avec les secteurs des gardes pharmaceutiques)
  - Les habitudes de consommation de soins des patients
  - Le vécu des professionnels de santé et de leurs besoins

# SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

- 36 communes
- Environ 100 000 patients
- 6 intercommunalités :
  - Le Val Briard
  - Les Portes Briardes entre villes et forêts
  - L'Orée de la Brie
  - La Brie des rivières et châteaux
  - La Brie Nangissienne
  - Melun Val de Seine
- Plus de 400 professionnels de santé libéraux recensés



# SES PROFESSIONNELS DE SANTE

Actuellement **409 professionnels** de santé libéraux conventionnés :

- 82 Infirmiers
- 57 Médecins Généralistes
- 66 Kinésithérapeutes
- 47 Médecins Spécialistes
- 38 Dentistes
- 23 Pharmacies
- 22 Podologues
- 16 Orthophonistes
- 4 Sage-femmes
- 5 Orthoptistes
- 2 Orthodontistes
- 6 Laboratoires

## SES OBJECTIFS

- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser les parcours pluriprofessionnels de santé
- Développer la prévention sur le territoire
- Développer l'attractivité du territoire pour les futurs professionnels de santé

# OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

## Faciliter l'accès à un médecin traitant pour la population de la CPTS

*Constat :*

- Actuellement, 9 452 patients sans médecin traitant, soit près de 10% de la population de la CPTS
- Parmi eux, **513 patients atteints par une ALD et qui n'ont pas déclaré de médecin traitant**

*Action:*

➔ Répartir les patients concernés entre les médecins généralistes volontaires

Création comité  
de pilotage pour  
suivre  
l'intégration des  
patients

Recenser et faire  
évoluer le nombre  
de médecins  
généralistes  
participant à la  
CPTS

Faciliter l'accès à  
un médecin  
traitant pour des  
personnes en  
situation de  
fragilité (ALD)

Identifier les  
médecins  
généralistes  
volontaires pour  
participer au  
dispositif

# OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

## Développer la téléconsultation sur le territoire de la CPTS

*Constat :*

- Développement de situations complexes et renoncement aux soins à cause des difficultés d'accès aux médecins et longs délais de prises en charge

*Action:*

- ➔ Faciliter l'accès à la téléconsultation par la mise à disposition par la CPTS d'un outil de téléconsultation => Déclenchement des téléconsultations par des professionnels tels que les IDE

Développer la  
téléconsultation  
par les PS

Organiser une formation et  
une présentation de  
l'utilisation du logiciel

Faciliter l'accès aux  
soins de 1er et 2nd  
recours

# OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

## Organiser l'offre de soins non programmés sur le territoire de la CPTS

Constat :

- Facteurs de désorganisation des parcours de soins :
  - La diminution de l'offre de médecine générale du territoire
  - la répartition inégale de l'offre de soins
  - le vieillissement de la population
  - la prévalence des maladies chroniques

Action:

- ➔ Développer des partenariats avec des structures spécialisées et adaptées dans la prise en charge des soins non programmés
- ➔ Organiser les protocoles de soins pour optimiser le temps médical

Partenariat avec la consultation de médecine générale et de soins non programmés de l'hôpital de Forcilles

Echanger avec les autres acteurs pour aboutir à des partenariats de coopération fonctionnelles

Mettre en place un dispositif de réorientation de la demande à destination des professionnels

# OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

## Renforcer les coopérations Ville-Hôpital

*Actions:*

- ➔ Développer des temps partagés des médecins entre un exercice hospitalier et un exercice de ville
- ➔ S'appuyer sur les dispositifs proposés par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France comme «dispositif 400 MG»
- ➔ Collaborer avec des établissements tels que l'Hôpital de Forcilles ou la Clinique de Tournan

# OBJECTIF : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

## Favoriser l'accès aux soins sur les besoins en IVG des femmes

*Constat :*

- Manque de professionnels de santé de ville, spécialisés dans les prises en charges de la santé de la femme
- **Manque de ressources et de visibilité concernant les dispositifs d'IVG** par voie médicamenteuse sur le territoire

*Action:*

➔ Collaboration avec le service gynécologique de la Clinique de Tournan-en-Brie, depuis novembre 2021

Création de répertoire des PS  
pratiquant l'IVG et diffusion aux  
PS de la CPTS

Organiser des journées de  
formations à destination des PS

# OBJECTIF : ORGANISER LES PARCOURS PLURIPROFESSIONNELS DE SANTÉ

## Organiser les parcours et les prises en charge des patients atteints de cancer

*Action :*

- ➔ Améliorer les prises en charge des patients atteints de cancers en proposant la mise en place d'une plateforme interne à la CPTS, chargée d'organiser les sorties d'hospitalisations des patients de la CPTS

Organiser la plateforme pour la prise en charge des patients concernés

Protocole pour organiser la prise en charge des patients atteints de cancers lors des sorties d'hospitalisation

# OBJECTIF : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE

## Actions de prévention sur le diabète

*Constat:*

- **Première position des pathologies** au sein de la population de la CPTS de la Brie
- Identifié par les professionnels de santé comme une thématique prioritaire en termes de prévention
- Taux de prévalence du diabète type 1 et 2 sur le territoire de la CPTS: 4%

*Action :*

➔ Développer des actions de dépistage en pluriprofessionnalité sur l'ensemble du territoire de la CPTS

Publication de contenus en rapport avec le diabète via le site web de la CPTS

Organisation de campagnes de dépistage Diabète au sein de plusieurs structures du territoire

# OBJECTIF : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE

## Développer le dispositif Sport/Santé

Constat :

- La prise en charge par certaines mutuelles de l'activité sportive dans certains cas, encore peu connue par la population bénéficiaire
- Aucune structure labellisée n'est identifiée

Action :

➔ Volonté des professionnels de santé de promouvoir la santé et le sport sur le territoire de la CPTS

Diffusion d'information sur le Sport Santé via le site internet et les réseaux sociaux de la CPTS

Organisation d'une réunion thématique Sport santé avec les Professionnels de Santé de la CPTS

Recenser les professionnels souhaitant participer au dispositif sport-santé "APA" sur le territoire

# OBJECTIF : L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

## Développer l'attractivité sur le territoire

### *Constat:*

- Difficulté d'accès aux soins de premiers recours
- Démographie médicale en baisse

### *Action:*

➔ Promouvoir le territoire auprès des étudiants et des professionnels de santé

Valoriser les initiatives locales pour faciliter l'implantation des jeunes médecins sur le territoire

Participation aux séminaires pour sensibiliser à la maîtrise de stage et promouvoir le territoire

Création d'une commission partenaire de la CPTS avec les collectivités et Institutionnels pour co-construire des solutions

# Rémunération forfaitaire des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

## Quelle rémunération ?

Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
	< 40K habitants	entre 40 et 80K habitants	entre 80 et 175K habitants	> 175K habitants
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
<b>Financement total max possible (Volets fixe et variable)</b>	<b>185 000 €</b>	<b>242 000 €</b>	<b>315 000 €</b>	<b>380 000 €</b>

Un financement du fonctionnement de la CPTS assuré chaque année

Pour chaque mission, un financement réparti entre un volet fixe et un volet variable (fonction de l'intensité des moyens et des résultats des indicateurs)

# FINANCEMENT

BESOINS		RESSOURCES	
Frais de fonctionnement annuel :	80 000€	ACI CPAM 77	75 000€
<i>Charges de personnel, temps des professionnels de santé dédié pour l'organisation et la réalisation de la mission, la prise en charge des enjeux de coordination et des actions de communication, acquisition et maintenance des outils numériques de coordination, etc.</i>		Frais de démarrage CPTS	30 000€
		Mission obligatoire : Favoriser l'accès aux soins	25 000€
		Mission obligatoire : Parcours pluriprofessionnel autour du patient	45 000 €
		Mission obligatoire : Développement d'actions coordonnées de prévention	17 500 €
		Mission optionnelle : Développement d'actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé	10 000 €

# ON EN PARLE DANS LA PRESSE

Article du lundi 6 décembre 2021,  
de la République de Seine-et-  
Marne

## La Brie et ses environs

LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE  
LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021  
actu.fr/la-republique-de-seine-et-marne

38

### SANTÉ. La CPTS de la Brie, une première en Seine-et-Marne

Mardi 30 novembre, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ont contractualisé avec la CPTS de la BRIE, pour une première en Seine-et-Marne !

Organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur les territoires, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire, notamment en décloisonnant médecine de ville et médecine hospitalière.

La CPTS de la Brie couvre, elle, un large territoire de 36 communes et s'articule autour de grandes missions : l'accès

aux soins, le parcours de soins coordonné et pluri-professionnels, la prévention et la promotion de la santé, ou encore organiser la prise en charge des patients atteints de cancers en sortie d'hospitalisation ou développer des actions territoriales de prévention sur le diabète, et promouvoir la santé et le sport.

**Près de 100 000 habitants concernés**

Depuis l'été 2019, un Accord

conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements de l'Assurance Maladie. La phase d'élaboration du projet fait quant à elle l'objet d'un accompagnement et d'un financement de l'ARS (Agence régionale de santé).

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS par les professionnels de santé est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de besoin de santé de la population et d'offre de soins.

La réflexion est guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

C'est dans ce cadre que cet accord conventionnel interprofessionnel a été signé, mardi 30 novembre, en présence d'Isabelle Bertin, directrice de la CPAM de Seine-et-Marne, Hélène Marie, directrice de la délégation de l'ARS et le docteur Catherine Cochet, présidente de



Isabelle Bertin, Catherine Cochet, et Hélène Marie lors de la signature de la CPTS de la Brie

la CPTS de la Brie, entérinant la création de la CPTS Brie et marquant le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de près de 100 000 habitants (lire encadré ci-contre)...

#### 36 COMMUNES, 97 247 HABITANTS

La CPTS de la Brie couvre 36 communes, soit plus de 97 247 habitants. Il s'agit des communes suivantes : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Brie-Comte-Robert, Châtres, Chaumes-en-Brie, Champeaux, Chevry-Cossigny, Coubert, Courquetaine, Courtomer, Evry-Grégy-sur-Yerre, Favières, Férolles-Attilly, Fontenay-Trésigny, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, Les Chapelles-Bourbon, Lésigny, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Ozouer-le-Voulgis, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Servon, Soignolles-en-Brie, Solers, Tournan-en-Brie, Verneuil-l'Étang, Yèbles

# POUR NOUS REJOINDRE

- Site internet : [www.cptsdelabrie.fr](http://www.cptsdelabrie.fr)



## POUR NOUS CONTACTER



- Téléphone : 07 88 27 62 22
- Adresse mail : [cpts.brie@gmail.com](mailto:cpts.brie@gmail.com)
- Adresse postale :  
Centre commercial du Parc  
rue Artois  
77150 Lésigny

# QUESTIONS DIVERSES



Merci!

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE